

CAI EAS
C18F
24 Mai 78
DOCS c2

Hebdo



Volume 6, No 21
(Hebdomadaire)

le 24 mai 1978

Perspectives économiques des Territoires du Nord-Ouest 1

Amélioration du service téléphonique dans les Territoires du Nord-Ouest . . . 2

Deuxième réunion de la Commission mixte scientifique Canada-France . . . 3

Le Canada et la mise en place du PANAFTEL 3

Réaction du Canada à l'assassinat de M. Aldo Moro 3

Élection d'un parlementaire canadien à un poste international 3

Conditions d'emploi des sociétés canadiennes en Afrique du sud 4

Aménagement d'un parc historique de la côte ouest 4

La nouvelle politique des ports encourage le commerce 5

La Rose d'or à Dominique Michel . . . 6

Recherches sur les travailleurs immigrants 6

Le livre mon ami 6

Subventions du secrétariat d'État . . . 6

La chronique des arts 7

Nouvelles brèves 8

Un bateau du temps passé transformé en musée 8

Perspectives économiques des Territoires du Nord-Ouest

"Le principe essentiel de l'expansion économique du Nord doit être que le développement soit pour le Nord et non dans le Nord", a déclaré le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, M. Hugh Faulkner, dans un discours prononcé à l'occasion de la Conférence sur les perspectives économiques des Territoires du Nord-Ouest (T.N.-O.), conférence qui s'est tenue à Hay River (T.N.-O.) du 4 au 6 mai.

Dans son discours, M. Faulkner a énoncé les critères du développement économique dont pourraient s'inspirer les secteurs public et privé, ainsi que les mesures prises par le gouvernement fédéral pour améliorer les conditions de vie des habitants du Nord. Voici quelques passages de ce discours.

...En premier lieu, la mise en valeur économique doit être fondée sur les besoins réels des habitants du Nord. A ce propos, il faut tenir compte de la proportion croissante de jeunes et d'une majorité autochtone dispersée dans de petites localités isolées. L'expansion doit donc être conçue dans le but d'assurer la viabilité économique et sociale de ces localités.

En deuxième lieu, il faudra créer, à l'intention des jeunes qui entrent sur le marché du travail et, plus particulièrement, de l'ensemble de la main-d'oeuvre existante, des emplois qui leur permettent

de continuer à participer aux activités traditionnelles. Il ne faudrait pas les contraindre à choisir entre l'ancien et le moderne.

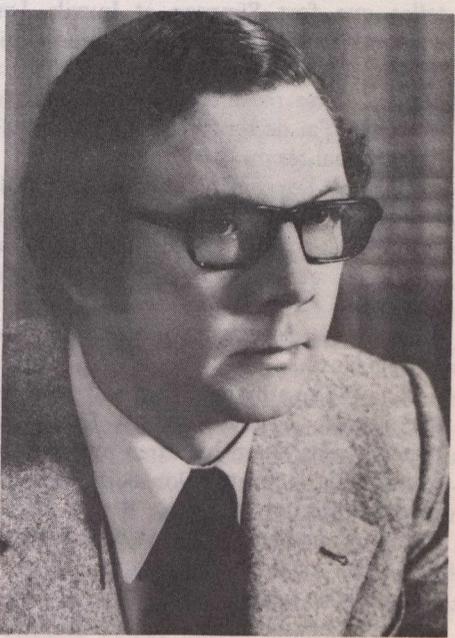
En troisième lieu, l'expansion économique doit être diversifiée et dispersée. Un meilleur équilibre de l'activité économique réduira la dépendance actuelle des grands projets et des grands secteurs de l'économie.

En quatrième lieu, j'ajoute la promotion et le renforcement de l'entreprise locale; cela comprend à la fois les grandes sociétés, les petites compagnies et coopératives, de même que les chasseurs, les piégeurs et les pêcheurs.

En dernier lieu, nous devons sauvegarder et protéger l'environnement en préconisant les méthodes les plus modernes de conservation.

Favoriser l'essor économique en tenant compte des besoins locaux

...Certaines décisions prises par le gouvernement fédéral au cours des six derniers mois devraient favoriser grandement l'essor de l'économie des Territoires du Nord-Ouest, pendant l'année qui vient. J'ai le plaisir d'annoncer que le gouvernement a approuvé, à la lumière des rapports d'ordre technique, environnemental et socio-économique préparés par des comités d'étude, un début hâtif des activités de forage dans la mer de Beaufort et la prolongation de la saison de forage jusqu'à l'automne, sous certaines conditions à faible risque. Cette décision touchera également les possibilités d'emploi



M. Hugh Faulkner

Le premier diplôme universitaire en médecine a été conféré par l'Université McGill (Montréal) à M. William Logie, le 24 mai 1833.

et d'affaires dans les agglomérations voisines de la mer de Beaufort. De plus, j'ai approuvé un programme de forage sur terre et en mer d'une valeur de \$150 millions et d'une durée de quatre ans, programme qui sera réalisé par la société Imperial Oil dans le delta du Mackenzie et la mer de Beaufort. La hausse des activités sur terre qui suivra la création de ce programme devrait favoriser l'essor économique du delta du Mackenzie, qui se ressent encore des effets de l'arrêt partiel de l'exploration au cours des dernières années.

La société abandonnera également quelque trois millions d'acres de concessions portant sur des terres mentionnées dans les revendications présentées par le CEDA. Afin de favoriser le règlement des revendications foncières, j'ai décidé de retarder d'un an la délivrance de tout permis d'exploration pétrolière et gazière dans la vallée et le delta du Mackenzie. Je cherche ainsi à établir un certain équilibre entre, d'une part, les besoins de mise en valeur et, d'autre part, la négociation des revendications foncières.

De même, la prospection minière reprendra dans la région de Baker Lake, mais elle sera désormais assujettie à un programme d'utilisation des terres conçu pour protéger le caribou et d'autres espèces fauniques essentielles aux besoins culturels et économiques des habitants de Baker Lake.

Les études menées dans cette région à la demande du Ministère ont montré que la valeur des prises de caribous et d'autres espèces fauniques constitue entre 45 et 55 p.c. de la totalité du revenu annuel, qui s'élève à environ \$6 400 par famille. Il faudra donc accorder une place prépondérante à la protection de cette ressource fondamentale. La prospection minière, qui pourrait offrir des possibilités d'emploi et satisfaire aux besoins d'énergie du Canada, doit toutefois se poursuivre.

Chacune de ces situations illustre la nécessité de conserver un bon équilibre tout en tenant compte des préoccupations et des besoins locaux. Le projet d'achèvement de la route de Liard, annoncé il y a quelques mois, constituera le fondement de l'expansion économique à long terme, tout en offrant des avantages économiques à court terme. Afin de favoriser la participation des habitants locaux à la définition de cette expansion, participation essentielle à mon avis, le Comité d'emploi dans le Nord a été réorganisé de telle sorte que les représentants des localités soient en majorité.

De l'électricité meilleur marché

Une décision prise tout récemment par le gouvernement, et dont j'ai le plaisir d'annoncer la mise en vigueur, touche les coûts élevés d'électricité dans le Nord, particulièrement dans les agglomérations où l'électricité est produite à l'aide de génératrices Diesel. Je reconnais que cette question est débattue depuis longtemps. J'avais annoncé que je formulerais certaines propositions au cabinet. J'ai tenu cette promesse.

Il m'est donc possible d'annoncer aujourd'hui que le gouvernement prêtera son concours financier à la Commission d'énergie du Nord canadien grâce à un apport de capitaux de \$7,5 millions. De plus, le gouvernement a demandé à la Commission d'électricité du Nord Canada (CENC) de présenter ses projets d'expansion et une demande de financement afin d'entreprendre les études nécessaires.

Il faut surtout noter que le gouvernement a approuvé des subsides destinés à réduire le fardeau des consommateurs d'énergie, à des fins résidentielles, dans les localités où l'électricité est produite à l'aide de génératrices Diesel. Ces subsides se chiffrent annuellement à \$1,8 million; ils rétabliront l'équilibre entre les coûts dans les agglomérations de chaque territoire où l'électricité est produite à l'aide de génératrices Diesel et dans celles qui sont alimentées en électricité par une centrale, jusqu'à concurrence de 8 500 kWh par année. Ils permettront donc de réduire les coûts d'électricité dans les collectivités où l'électricité est produite à l'aide de génératrices Diesel, telles que fort Simpson et Inuvik. Les consommateurs devraient ainsi économiser jusqu'à plusieurs centaines de dollars par an. Cette mesure cadre bien avec le souci que j'ai de renforcer la viabilité des petites localités du Nord.

Puisque l'expansion économique doit tenir compte davantage des besoins locaux, j'ai chargé les représentants du Ministère et la CENC d'entreprendre une étude de faisabilité sur la possibilité d'installer le siège social de cette dernière dans le Nord.

En 1978, afin de favoriser l'essor de l'économie, le gouvernement fédéral financera sans doute d'autres projets; par exemple, la reconstruction de la route de Fort Smith et de Hay River, et les hôpitaux de Fort Smith et de Frobisher Bay. Ces projets répondent toutefois à des besoins précis et ne font pas partie d'un programme économique d'ensemble.

Les décisions dont je viens de faire état

ne représentent qu'un modeste début dans l'établissement d'une politique de mise en valeur équilibrée et elles illustrent le défi que le gouvernement doit relever dans la planification de l'expansion économique du Nord...

Amélioration du service téléphonique dans les Territoires du Nord-Ouest

Des protocoles d'entente ont été signés au début d'avril avec Bell Canada et les Télécommunications du Canadien national, dans le cadre du Programme d'aide aux télécommunications dans le Nord, ainsi que des contrats connexes visant à offrir un service téléphonique local de base et un service interurbain aux habitants des Territoires du Nord-Ouest.

Un contrat de \$931 000 passé avec les Télécommunications du CN permettra d'offrir le service téléphonique aux communautés de Sachs Harbour, Holman et Snowdrift. D'autres contrats seront signés entre le gouvernement et cette compagnie en vue de desservir, d'ici 1980, les localités de Lac La Martre, Nahanni Butte, Jean-Marie River, Rae Lakes, Umingmaktok (Bay Chimo) et Colville Lake.

Un contrat de \$822 000 accordé à Bell Canada permettra d'offrir le service téléphonique à Hall Beach et Whale Cove. D'ici 1980, le gouvernement adjugera d'autres contrats à Bell Canada afin que cette compagnie desserve Repulse Bay, Grise Fiord, Clyde, Broughton Island et Lake Harbour.

Au cours des cinq prochaines années, le gouvernement fédéral versera \$9 millions environ pour couvrir les frais d'investissement s'appliquant aux installations de télécommunications nécessaires pour assurer un service téléphonique interurbain sûr entre les localités des Territoires du Nord-Ouest. Au cours de cette même période, les deux entreprises de télécommunications qui assurent le service dans cette région, soit Bell Canada et les Télécommunications du CN, engageront un montant équivalent pour couvrir les frais d'investissement et d'exploitation relatifs à l'équipement de central local et aux circuits téléphoniques reliant les diverses localités. Les liaisons téléphoniques interurbaines seront fournies au moyen de stations terriennes de télécommunications par satellite ou de circuits au sol, selon le mode le plus économique pour desservir une localité en particulier.

Deuxième réunion de la Commission mixte scientifique Canada-France

La Commission mixte Canada-France en formation scientifique, prévue en 1973 par l'échange de lettres complémentaires à l'accord culturel de 1965, a tenu sa deuxième réunion à Ottawa les 4 et 5 mai.

Les délégations étaient dirigées par M. Yves Jacques, chef du service des Affaires scientifiques au ministère français des Affaires étrangères, et M. Marc Baudouin, directeur général du bureau des Affaires d'Europe au ministère canadien des Affaires extérieures. Elles comprenaient notamment M. Philippe Peltier, conseiller responsable de la division des Affaires internationales à la Délégation générale à la recherche scientifique et technique, et M. James Mullin, directeur général de la division internationale auprès du ministère d'État aux Sciences et à la Technologie. En plus des représentants du gouvernement fédéral, la province de la Colombie-Britannique était représentée par Mme A. Lefebvre-Anglin.

En dressant le bilan des échanges faits en application de l'accord de 1965 et particulièrement au cours des dernières années, les délégations ont constaté que les liens entre les deux communautés scientifiques, déjà nourris, vont encore s'intensifiant. Elles se sont félicitées des

accords existants ainsi que de la signature lors de la présente session du mémoire d'entente entre l'Institut national de la santé et de la recherche médicale, en France, et le Conseil de recherches médicales du Canada. La partie canadienne a fait état des modifications apportées par son gouvernement aux structures de ses conseils subventionnaires, à savoir la création du Conseil de recherches en sciences humaines et du Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie.

Les deux délégations ont souligné la qualité des projets de coopération soumis de part et d'autre et particulièrement leur complémentarité. Elles ont constaté une volonté d'intensifier la coopération dans des secteurs précis tels que l'environnement, l'agriculture, l'urbanisme, les transports, la recherche biomédicale, l'océanologie et, plus particulièrement, l'application conjointe de la recherche dans ces divers secteurs. Elles ont également procédé à un échange de vue en matière de politique spatiale et de télédétection. Enfin, les deux parties ont reconnu l'interpénétration des différents volets de la coopération franco-canadienne parmi lesquels la coopération scientifique et technique occupe une place importante.

Le Canada et la mise en place du PANAFTEL

L'Agence canadienne de développement international (ACDI) et la compagnie ELINCA ont procédé, à la mi-avril, à la signature du contrat d'engagement pour l'exécution, au coût de \$23 millions, de travaux liés au Réseau panafricain de télécommunications (PANAFTEL).

Il s'agit d'un projet de très grande envergure, dont le coût total s'élève à environ \$150 millions, et qui a fait l'objet d'une signature d'accords, le 14 mai 1975 à Ottawa, entre le secrétaire d'État aux Affaires extérieures d'alors, M. Allan J. MacEachen, et les ambassadeurs des cinq pays concernés: Sénégal, Mali, Haute-Volta, Niger et Bénin.

PANAFTEL a été conçu dans le but d'améliorer les communications entre les pays du continent africain, en dotant l'Afrique d'un réseau de télécommunications par faisceaux hertziens. Ce réseau de télécommunications comprend, dans une première phase, la construction de 20 000 km d'artères de transmission et de

18 centres internationaux de commutation répartis sur tout le continent africain.

Pour sa part, le Canada participera à la réalisation d'une partie du réseau régional (en Afrique de l'Ouest) dont les deux extrémités doivent être rattachées aux stations satellites terriennes de Dakar et de Lagos. Deux composantes s'intègrent à cette construction; la première représente deux tronçons de faisceau hertzien de 55 bonds sur une longueur de 3 000 km découpée en une soixantaine d'endroits, qui relieront les principaux centres des États traversés. La seconde composante tient au système de commutation téléphonique avec la construction de trois centraux téléphoniques de standard international, à Bamako (Mali), à Niamey (Niger) et à Cotonou (Bénin).

Sur les 23 millions, plus de la moitié représente des équipements fabriqués au Canada; l'autre moitié va aux frais d'installation, de génie, d'administration etc.

Réaction du Canada à l'assassinat de M. Aldo Moro

Aussitôt qu'est parvenue au Canada la nouvelle du décès tragique de M. Aldo Moro, président de la Démocratie chrétienne italienne, le premier ministre, M. Trudeau, a envoyé à son homologue italien un télégramme dans lequel il s'est dit profondément attristé, ajoutant: "Je me fais auprès de vous-même, de votre gouvernement et du peuple italien l'interprète de la douleur intense de tous les Canadiens devant ce geste insensé de terrorisme".

De son côté, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Don Jamieson, a envoyé un télégramme au ministre italien des Affaires étrangères, M. Arnaldo Forlani, disant qu'il s'associait à la douleur du peuple italien. "L'Italie perd en M. Moro, un ardent défenseur des valeurs de la démocratie et de la liberté, idéaux qu'il aura servis jusqu'à la fin", a souligné M. Jamieson dans son télégramme.

Les deux hommes d'État canadiens ont prié le premier ministre d'Italie et le ministre italien des Affaires étrangères de transmettre à la famille de M. Aldo Moro leurs condoléances personnelles les plus vives et celles de tous les Canadiens.

Élection d'un parlementaire canadien à un poste international

M. Frank A. Philbrook, député de Halton, a été élu secrétaire général du Groupe international de parlementaires sur la population et le développement qui est parrainé par le Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population (FNUAP).

Au cours de sa carrière, le docteur Philbrook a acquis une vaste expérience à l'étranger. Il a longtemps exercé la médecine en Inde et au Pakistan et il a été pendant cinq ans directeur de la recherche en planification familiale à la société Ortho Pharmaceutical (Canada) Ltd. Il a en outre été président de la division médicale de l'Association canadienne de l'industrie des médicaments du Canada.

Ses nouvelles fonctions amèneront M. Philbrook à élargir les bases de l'Organisation et à préparer la Conférence internationale sur la population et le développement qui se tiendra à Sri Lanka (Ceylan).

M. Philbrook a été élu au cours d'une réunion tenue à Tokyo du 28 au 30 mars.

Conditions d'emploi des sociétés canadiennes en Afrique du sud

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Don Jamieson, a annoncé le 28 avril la publication, par le gouvernement du Canada, d'un Code d'éthique sur les conditions d'emploi des sociétés canadiennes établies en Afrique du sud. Ce document est le résultat de consultations avec les principales sociétés canadiennes concernées ainsi qu'avec d'autres organismes tels que le Congrès du travail du Canada et le Taskforce on Churches and Corporate Responsibility.

Le code d'éthique contient un certain nombre de recommandations explicites et détaillées sur les moyens par lesquels les sociétés peuvent améliorer les conditions de travail de leurs employés sud-africains. Bien que le code vise particulièrement les conditions d'emploi des travailleurs sud-africains noirs (qui sont reconnus les plus durement touchés par les conditions de travail défavorables que l'on trouve en Afrique du Sud), ses recommandations s'appliquent également aux autres travailleurs non-Blancs qui peuvent être l'objet de pratiques discriminatoires. Le code de conduite recommande que des mesures soient prises dans les secteurs suivants: conditions générales de travail, négociations collectives, traitements, avantages sociaux, formation et avancement, relations raciales.

Aux termes du code, les sociétés devraient rendre public des rapports annuels contenant des données sur des critères tels que le nombre et le pourcentage de Noirs embauchés; la gamme des possibilités de

formation offertes aux employés noirs, spécialement celles conçues pour favoriser l'accès aux postes spécialisés et semi-spécialisés; le degré d'intégration des services sur le lieu de travail; les avantages sociaux ainsi que les autres installations, services ou formes d'aide fournis aux employés noirs; la conduite des négociations collectives et la participation des syndicats noirs aux négociations; les mesures prises par les sociétés pour rémunérer adéquatement leurs employés noirs, spécialement en regard de la forme généralement acceptée d'un salaire minimum d'au moins 50 p.c. supérieur au niveau minimal jugé nécessaire pour la stricte subsistance.

Extraits du Code

Selon le gouvernement canadien:

- *Conditions générales de travail* — Les sociétés devraient améliorer dans la mesure du possible les conditions générales de travail des employés noirs et veiller à ce que les pratiques d'embauche soient les mêmes pour tous les travailleurs;
- *Négociations collectives* — Les sociétés devraient permettre à leurs employés d'organiser en toute liberté des unités de négociations collectives réellement représentatives, et s'engager à participer au processus de négociation collective avec ces unités, conformément aux principes universellement reconnus.
- *Traitement* — Les sociétés devraient améliorer les effets du système de réservation et de classification d'emplois en

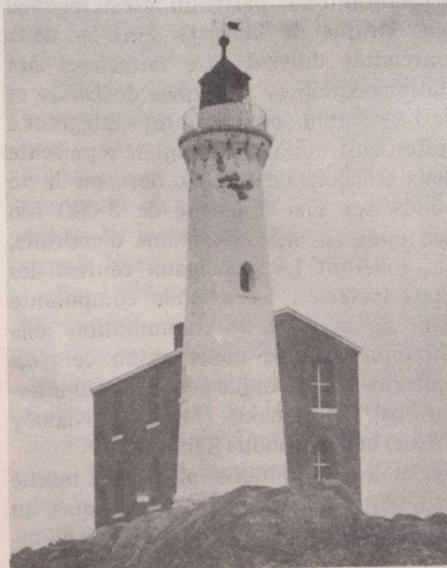
appliquant le principe du "traitement égal à travail égal" — une personne doit être nommée à un poste et rémunérée en fonction de ses qualités et non de son origine raciale. Elles devraient également veiller à accorder à leurs employés noirs un traitement leur permettant d'atteindre un niveau de vie considérablement plus élevé que le niveau minimum qui leur permet de satisfaire à leurs besoins essentiels. Le gouvernement canadien appuie la directive universellement acceptée selon laquelle le traitement minimum au départ devrait être au moins de 50 p.c. plus élevé que ce niveau minimum.

- *Avantages complémentaires* — Les sociétés devraient accorder aux travailleurs noirs des avantages complémentaires améliorés, tels des régimes d'assurance-soins médicaux, des régimes de pension, des régimes d'assurance-invalidité, des congés de maladie et des congés annuels. Les sociétés doivent veiller à ce que tout avantage accordé à un groupe le soit également à l'ensemble des employés.
- *Formation et avancement* — Les sociétés devraient mettre sur pied des programmes de formation et fournir des possibilités d'emploi pour faciliter aux Noirs l'accès aux emplois spécialisés et semi-spécialisés et pour leur permettre d'accéder plus vite à des postes de surveillance, plutôt que de recruter du personnel à l'extérieur du pays.
- *Relations raciales* — Les sociétés devraient intégrer le plus possible leurs installations de travail, de loisirs, d'enseignement et de formation ainsi que leurs salles à manger et cafétérias.

Aménagement d'un parc historique de la côte ouest

Le parc historique national du fort Rodd Hill et le phare Fisgard, situés sur l'île de Vancouver, feront l'objet de travaux de restauration et d'entretien qui devraient durer cinq ans et coûter \$4,7 millions.

Le phare Fisgard, qui date de 1860, fut le premier phare construit sur la côte ouest; il est encore en état de marche. C'est un monument historique en lui-même et une partie intégrante du parc historique national du fort Rodd Hill. Le phare a 14,1m de haut et la dalle de granit qui forme sa base a 3,9m de large. Il est construit en briques importées d'Angleterre. Par temps clair, la lumière du phare se voit à 16 km. Le phare porte



le nom de la frégate de la Marine royale utilisée en 1847 pour faire le levé de Port Esquimalt. Après avoir été restauré, il aura à nouveau l'apparence qu'il avait en 1873. Il abritera alors une exposition permanente sur la navigation de la côte ouest.

Le fort Rodd Hill se trouve à 13,7 km de Victoria (Colombie-Britannique); il a été déclaré parc historique national en 1962. Ses fortifications, qui ont assuré la défense militaire pendant 63 ans, soit jusqu'au milieu des années 50, sont un exemple classique des constructions militaires côtières récentes. Les batteries du fort protégeaient les abords de la base navale d'Esquimalt et le commerce du port de Victoria. Le fort porte le nom de John Rashleigh Rodd, premier lieutenant du HMS Fisgard en 1847.

La chronique des arts

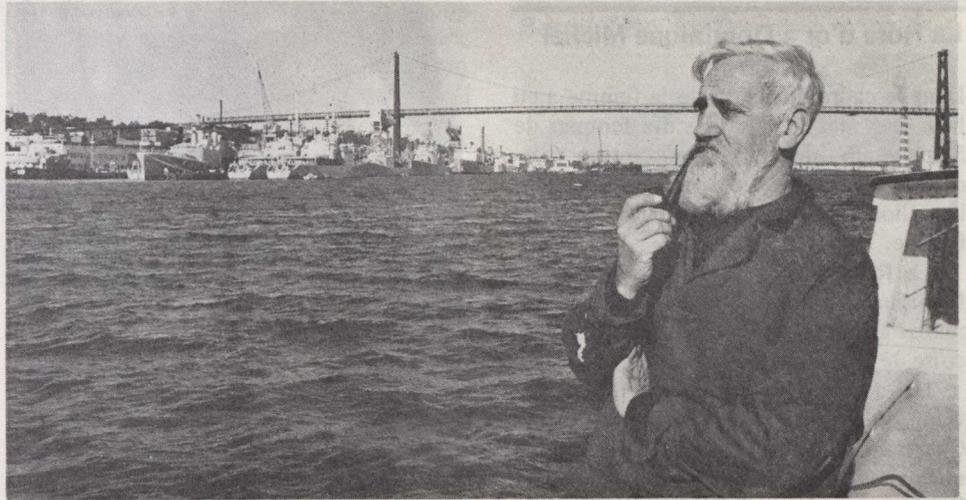
La nouvelle politique des ports encourage le commerce

Le ministre des Pêches, M. Roméo LeBlanc, a annoncé au mois d'avril l'adoption d'une politique plus libérale concernant l'utilisation des ports canadiens par les bateaux de pêche étrangers.

Au cours des dernières années, le gouvernement fédéral a refusé l'accès des ports canadiens aux bateaux de pêche étrangers, sauf en de rares exceptions, dans le but de décourager les efforts de pêche de ces bateaux au large des côtes canadiennes. "Depuis l'extension à 320 km de la zone de pêche canadienne qui permet de contrôler directement la pêche des bateaux étrangers, une plus grande utilisation de nos installations portuaires peut nous valoir un certain nombre d'avantages", a déclaré M. LeBlanc.

Cependant, l'accès des ports restera limité et chaque demande d'extension des privilèges sera étudiée individuellement en fonction des avantages économiques qui lui sont rattachés. Ces avantages comprennent, entre autres, des contrats importants de réparation pour les chantiers canadiens, une augmentation de la vente, aux bateaux étrangers, de l'équipement, des engins de pêche et des autres articles fabriqués au Canada, et une augmentation des débouchés à l'étranger pour les produits canadiens de la pêche.

En vertu de la nouvelle politique, les bateaux des pays ayant une entente bilatérale avec le Canada en matière de pêche



Ted Grant

Chebucto "Le grand long port": c'est ainsi que les Indiens Mic Mac appelaient Halifax avant que Samuel de Champlain y voit, en 1607, une baie bien abritée. Le commandant MacGowan contemple le port et les quais d'où sont partis pour des guerres lointaines maints navires.

auront davantage accès aux ports canadiens pour l'achat de leurs provisions, l'échange des équipages et les réparations majeures effectuées dans les chantiers canadiens de construction navale.

Le premier contrat important de réparation accordé à un chantier canadien par des bateaux de pêche étrangers est un projet pilote qui devrait rapporter environ \$200 000 au chantier CN de Saint-Jean (Terre-Neuve). En vertu de la Loi sur la protection des pêcheries côtières, le ministre des Pêches pourra permettre à deux bateaux de pêche soviétiques de faire un transfert d'équipage pendant que les bateaux sont au chantier pour qu'il soit

possible d'exécuter le contrat. On discute actuellement un contrat à long terme pour les réparations annuelles d'un nombre important de bateaux soviétiques au chantier CN. En autorisant des engagements contractuels à venir, le gouvernement veillera à répartir équitablement les avantages entre les principaux ports.

Avec l'extension à 320 km de la juridiction canadienne en matière de pêche, le Canada est désormais responsable de la gestion des pêches étrangères au large de ses côtes. En deça de la limite de 320 km, les pêcheurs étrangers ne sont autorisés à pêcher que le poisson en excédent de la demande canadienne.

Quelques statistiques

Le nombre des bateaux étrangers a diminué des deux tiers par rapport à ce qu'il était en 1974; au cours de 1978, environ 500 pénétreront dans notre zone. L'an dernier, à l'intérieur et à l'extérieur de la zone de 320 km les pêcheurs canadiens de l'Atlantique ont pêché environ 58 p.c. de toutes les prises, et 76 p.c. des espèces traditionnelles particulièrement exploitées au Canada (morue, aiglefin, goberge, sébaste, poissons plats et hareng). Cette part augmentera encore en 1978. La grande majorité des prises accordées aux bateaux étrangers sont des espèces, comme le capelan, que l'industrie canadienne n'a que peu, ou pas du tout, exploitées. Les pêcheurs canadiens ont déjà le monopole de la pêche du saumon et du hareng du Pacifique et se réservent toutes les prises de homards, de crabes et de pétoncles capturées dans la zone canadienne.



La prise a été bonne pour ces pêcheurs qui ont jeté leurs filets au large des côtes du Nouveau-Brunswick.

La Rose d'or à Dominique Michel

Dans le cadre du Salon de la femme a eu lieu, le 5 mai, le Gala des dix femmes de l'année, choisies pour leur action marquante dans la société et leur apport à l'amélioration de la situation de la femme.

La Rose d'or, prix de la personnalité féminine du domaine artistique, a été remise à Dominique Michel, artiste québécoise de la télévision et du cinéma.

Les autres gagnantes sont: Renée Rowan, du *Devoir*, le docteur Raymonde Chartrand, chef du service de médecine nucléaire à l'hôpital Saint-Luc, Lucie Dextras, premier professeur de Wen-Do au Québec, Thérèse Dubois, fondatrice et présidente de *Toujours Femme*, Ginette Gadoury, président directeur général du magazine *DécorMag*, Michèle Jean, historienne, Louise Lambert-Lagacé, diététiste-nutritionniste, Monica Matta, commissaire à la Commission des Droits de la personne et fondatrice de *Nouveau Départ*, et Louise Thiboutot du Comité national de la condition féminine au P.Q.

Pour la première fois depuis la création de ce gala, tous les membres du jury, présidé par Nicole Germain, étaient des femmes. Il comprenait quatre journalistes: Madeleine Dubuc, Claudette Tougas, Claire Harting et Francine Montpetit, une conseillère à l'Association féminine d'éducation et d'action sociale (AFEAS),



Dominique Michel

Louise Joly, une chercheuse, Diane Massicotte, une animatrice, Suzanne Monange, une représentante du Cercle des fermières, Madeleine Primeau, et du Conseil du statut de la femme, Claire Robitaille.

Les critères de sélection présentaient aussi des différences par rapport aux autres années. Ainsi, à l'exception de Dominique Michel, le jury porta son choix sur des femmes qui n'étaient pas forcément connues mais qui s'étaient néanmoins distinguées dans leur domaine respectif.

Recherches sur les travailleurs immigrants

Le directeur du module de travail de l'Université du Québec à Montréal, M. André Jacob, coordonne actuellement des recherches sur les conditions de travail des immigrants venus au Québec.

Commandé par le ministère de l'Immigration du Québec, ce travail de recherche est réalisé par cinq étudiants, en étroite collaboration avec l'Union des travailleurs immigrants du Québec.

L'équipe de recherche est multidisciplinaire et multi-ethnique. Elle vise à faire la synthèse des informations connues tout en recueillant ses propres données, par des entrevues individuelles et de groupe chez les immigrants.

Bien que ce travail à court terme soit plutôt conçu comme un pré-test pour des recherches plus larges, il semble, selon M. Jacob, qu'il arrive au bon moment: "Depuis un an et demi, dit-il, les immi-

grants ont vécu un certain réveil et une mobilisation. Trois événements ont provoqué chez eux de nouveaux débats: l'accession du Parti québécois au pouvoir, la loi 101 et la loi fédérale C-24".

M. Jacob note l'importance de travailler avec les organisations de travailleurs immigrants. Pour que les immigrants comprennent eux-mêmes leur situation, ajoute-t-il, et pour que les centrales syndicales soient au fait, il faudrait que les uns et les autres aient accès à l'information recueillie.

Autre point d'importance que relève M. Jacob: la rencontre intellectuels-travailleurs: "C'est une habitude qui se développe de plus en plus. Les étudiants universitaires vont sur le terrain." L'équipe étant composée d'étudiants immigrants, la tâche d'intégration en est d'autant facilitée.

Le livre mon ami

Tel était le thème de la Semaine du livre d'expression française qui a eu lieu du 8 au 13 mai. La Semaine était organisée par le Conseil des enseignants-bibliothécaires franco-ontariens à l'intention des étudiants et du grand public de la région d'Ottawa. Le Conseil est un organisme créé au sein de l'Association des enseignants franco-ontariens.

Les activités de la Semaine du livre comprenaient une mini-foire du livre d'expression française (12 libraires franco-ontariens ont exposé leurs livres au Centre des conventions, à Ottawa, où le public a pu rencontrer des auteurs de livres pour les jeunes tels que Maurice Gagnon et Denise Boucher.

D'autre part, une causerie sur le livre au foyer a été donnée par M. Claude Aubry, directeur de la Bibliothèque publique d'Ottawa.

La Semaine du livre d'expression française s'est terminée par le Congrès des enseignants-bibliothécaires franco-ontariens qui a réuni pendant deux jours une centaine de bibliothécaires d'écoles.

Subventions du secrétariat d'État

Le secrétaire d'État a annoncé le 26 avril l'octroi de 35 subventions d'un montant total de \$200 215 au titre du programme d'aide aux associations bénévoles.

Les associations suivantes ont reçu des subventions pour l'interprétation simultanée et la traduction des documents:

- l'Association québécoise pour les enfants ayant des troubles d'apprentissage, Montréal (\$15 000);
- la Fédération québécoise de Hockey sur glace, Montréal (\$1 180);
- la Fédération de Basketball du Québec, Montréal (\$2 025);
- la Fédération de Crosse du Québec Inc., Montréal (\$3 650).

Les associations suivantes ont reçu des subventions pour leurs plans d'expansion du bilinguisme:

- le Comité national d'action sur le statut de la femme, Toronto (\$11 800);
- la Société canadienne d'hémophilie, Hamilton (Ont.) (\$8 000);
- l'Association nationale des centres d'accueil, Ottawa (\$11 300);
- l'Association catholique canadienne de la santé, Ottawa (\$25 000);
- Centraide Canada, Ottawa (\$25 000).

La chronique des arts

Une génération entre les Oscars

Au cours des ans, les films de l'Office national du film ont été mis en nomination pour les *Academy Awards* de Hollywood pas moins de 49 fois, pourtant, ils n'ont décroché les honneurs qu'à deux reprises, soit en 1949 avec *Churchill's Island* et en 1952 avec *Voisins*, de Norman McLaren.

Des quatre films présentés à l'Académie en 1978, deux ont mérité des Oscars le mois dernier: *I'll Find a Way* et *Le Château de sable*. Le réalisateur du dernier, M. Co Hoedeman, a reconnu dans son mot de remerciement l'importance de l'aide que lui a apportée l'Office dans l'épanouissement et la promotion de son travail et il a qualifié l'Organisme d'"extraordinaire". Quant à Mlle Beverly Shaf-

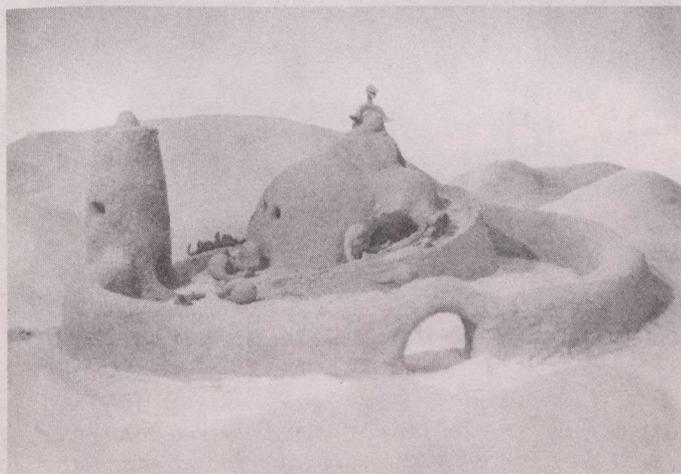
fer, réalisateur de *I'll Find a Way*, histoire touchante d'une jeune handicapée, elle a remercié les Canadiens qui soutiennent l'ONF et en font un cadre de travail unique pour un cinéaste.

Mlle Shaffer, ex-professeur d'école secondaire et réalisateur adjoint à la télévision, a déjà travaillé à des programmes pour enfants et à d'autres qui traitaient d'affaires publiques; deux d'entre eux lui ont d'ailleurs valu des *Emmys*.

Avant d'entrer à l'ONF, en 1968, M. Co Hoedeman a étudié la photographie aux Pays-Bas où il est né; il a interrompu brièvement sa carrière de cinéaste pour étudier le théâtre des marionnettes en Tchécoslovaquie. Il est l'un des conférenciers de l'ONF invités cette année à parler devant les étudiants en cinématographie de l'Université Southern California.



Gagnants et candidats à la nomination photographiés lors d'une réception au Consulat. De gauche à droite: M. Ishu Patel, réalisateur de *Histoire de perles*, présenté dans la catégorie du court métrage d'animation; M. André Lamy, commissaire à la cinématographie; les gagnants, Mlle Beverly Shaffer et M. Co Hoedeman; M. Donald Gilchrist, consul général du Canada à Los Angeles; MM. Torben Schioler et Tony Ianzelo, co-réalisateurs de *High Grass Circus*, présenté dans la catégorie documentaire, et M. Harry Rasky, cinéaste canadien bien connu.



Le Château de sable.

Photos: ONF

Bonne fête, Le Songe



La Compagnie du Centre national des Arts a donné la 100e représentation de son spectacle *Le Songe*, d'Auguste Strindberg, le 29 avril au Centaur Theatre, à Montréal.

La pièce met en vedette une quarantaine de marionnettes géantes, manipulées par cinq marionnettistes, et auxquelles quatre comédiens prêtent leur voix. Elle a déjà été présentée en anglais à Toronto et Vancouver, et en français à Ottawa.

Rappelons que la mise en scène du *Songe* qui, jusqu'à maintenant, a reçu l'éloge unanime de la critique, est signée Jean Herbiet et Felix Mirbt, le fameux tandem qui créa *Woyzeck* de Büchner. (Voir *Hebdo Canada*, Vol. 6, n.4, p. 7).

Les marionnettes ont été créées par Felix Mirbt, assisté de Carolyn Davis. Michael Eagan a conçu les décors et les costumes, tandis que Pierre-René Goupil a créé les éclairages.



Nadia Defranco dans *I'll Find a Way*.

Nouvelles brèves

Les Canadiens de Montréal ont gagné le premier match de la série finale de la coupe Stanley en battant les Bruins de Boston 4 à 1.

Le Leacock Award for humor 1978 est allé à M. Ernest Buckler, romancier originaire de Nouvelle-Écosse. Le prix est accompagné d'une somme de \$1 500 offerte par la compagnie de la baie d'Hudson. M. Buckler, qui est âgé de 70 ans, a gagné ce prix pour son livre de poèmes et nouvelles *Whirligig*.

Le ministère des Approvisionnements et Services a passé un marché d'une valeur de \$8 684 072 avec la division de Trenton de Hawker Siddeley Canada Ltd., pour le compte de l'Agence canadienne de développement international. Le marché prévoit la construction et la fourniture de 205 wagons de chemins de fer, et l'entretien de pièces de rechange nécessaires, qui iront à la Société des chemins de fer de Tanzanie.

Le pape Paul VI a nommé M. Karl Wiesner, professeur de chimie de l'Université du Nouveau-Brunswick, membre de l'Académie pontificale des sciences. L'Académie, qui compte 70 membres, a été fondée en 1603 et réorganisée par le pape Pie IX en 1847. Elle a pour but de développer la recherche scientifique.

Un petit-fils de Sir Winston Churchill, âgé de 19 ans, M. Rupert Soames, travaille à Fort McMurray (Alberta) en qualité de garde de sécurité. Il a déclaré qu'il était venu à fort McMurray il y a un mois pour acquérir de l'expérience et gagner de l'argent.

Trente-neuf artistes québécois, oeuvrant dans le domaine des arts plastiques, ont reçu une subvention de \$34 300 dans le cadre du nouveau programme d'aide aux expositions du ministère québécois des Affaires culturelles.

Hebdo Canada est publié par la Direction des services de l'information, ministère des Affaires extérieures, Ottawa K1A 0G2.

Il est permis de reproduire les articles de cette publication, de préférence en indiquant la source. La provenance des photos, si elle n'est pas précisée, vous sera communiquée en vous adressant au rédacteur en chef.

This publication is also available in English under the title Canada Weekly.

Algunos números de esta publicación aparecen también en español bajo el título Noticiero de Canadá.

Ahnliche Ausgaben dieses Informationsblatts erscheinen auch in deutscher Sprache unter dem Titel Profil Kanada.

Parcs Canada vient de publier un guide bilingue sur les lieux historiques canadiens. Les illustrations sont de l'artiste William Kettlewell.

Des négociations sont en cours en vue d'organiser une rencontre entre les Expos de Montréal (équipe de baseball) et une équipe nationale de Cuba. La rencontre devrait avoir lieu en août à Montréal. Ce sera la première fois depuis 1958 qu'une équipe cubaine de baseball disputera au Canada un match contre une équipe professionnelle.

Une mère de 14 enfants, Mme Olivette Lévesque-Babin, très active dans les milieux sociaux de Jonquière (Québec) et fondatrice de nombreux mouvements de caractères très divers touchant la femme et la société qui l'entoure, est la première lauréate du prix Cécile-Bouchard. Ce prix a été institué cette année par la Fédération des femmes du Québec pour rendre hommage à une femme et plus spécialement pour souligner le travail des femmes.

L'Université de Toronto remettra le 15 juin un doctorat honorifique en droit à M. Gérard Dion, professeur au département des relations industrielles de la faculté des sciences sociales de l'Université Laval à Québec.

Le 24 avril à 5 h 32, soit au moment précis où elle atteignait ses 17 ans, une Canadienne, Mlle Angela Havey, recevait son permis de pilote privé. Elle devient le plus jeune pilote du Canada. Le record était détenu jusque-là par un Canadien qui avait reçu son permis à l'âge de 17 ans et cinq jours. Selon le règlement du ministère des Transports, il faut avoir au moins 17 ans pour obtenir un permis de pilote.

Récemment, un archéologue, M. Mike Wilson, a découvert sous le parking d'un supermarché de Calgary (Alberta), un lieu d'immolation des bisons. "Il se trouvait sous une couche de cendre volcanique vieille de 6 600 ans, a expliqué M. Wilson. On a trouvé des ossements de bison en trois endroits différents de cette excavation".

Une étude de Statistique Canada montre que durant les cinq dernières années, la proportion de femmes-professeurs a diminué de façon constante: de 57 p.c. en 1972-1973, elle est passée à 54 p.c. en 1976-1977.

Le major-général Gaston Cloutier, CMM, C.D., a été nommé au poste de sergent d'armes de la Chambre des communes. M. Cloutier, qui a pris ses fonctions le 1er avril, succède à M. David Currie.

Un bateau du temps passé transformé en musée



Le bateau à vapeur Tarahne est échoué sur une plage, à Atlin, Colombie-Britannique. On le répare présentement pour le transformer en musée. Ce bateau transportait les touristes autour du lac Atlin pendant les années de la ruée vers l'or.